

UMINATE 65, Nature Midi-Pyrénées et FNE Midi-Pyrénées

Communiqué du 7 août 2009



Les anti-ours n'iront pas au Parc National des Pyrénées (PNP)

Les choses rentrent dans l'ordre tout naturellement si l'on peut dire. Les Associations de protection de la nature du 65 ont obtenu le retrait de la nomination de Marie-Lise Broueilh au siège du PNP en tant que représentante des associations d'environnement des Hautes-Pyrénées. Cette information vient de nous être transmise (cf. communiqué de presse ci-joint) par Michel Geoffre.

En effet, l'ASPP65 avait annoncé en grande pompe sa nomination au travers de divers communiqués de presse lui assurant une publicité sans égal. Maintenant "que les mouches ont changé d'ânes", nous allons bien voir comment les représentants de la civilisation anti-nature vont réagir à ce camouflet médiatique.

Il est pourtant utile de poser les bonnes questions, à savoir, comment une personne prônant l'éradication des ours et des vautours dans les Pyrénées et à l'heure où la France envoie 16 Députés verts au Parlement européen, arrive presque à infiltrer une des institutions françaises où la préservation de la nature est le premier objectif comme le PNP ?

La réponse est relativement simple et tourne autour de 3 mots : le lobby agricole qui sera, soyez en sûr, assez fort, pour nous faire payer les quelques 700 millions d'euros que réclame l'Europe au sujet du détournement de subventions sur les productions de fruits et légumes. Le monde agricole en France est surreprésenté dans nos institutions alors que les agriculteurs représentent moins de 2 % de la population française.

Il est temps de restructurer et réformer nos institutions afin de rééquilibrer la vie démocratique dans ce pays.

Communiqué de presse (Uminate-65-Nature Midi-Pyrénées et FNE MP)

Faisant suite à notre communiqué de presse (Uminate-65- Nature Midi-Pyrénées et FNE MP) et aussi à une "action associative diplomatique" énergique, la Préfecture des Hautes-Pyrénées nous informe qu'elle renonçait à désigner Mary-Lise Broueilh au Conseil d'administration (CA) du Parc National des Pyrénées pour représenter les APNE du 65.

Le nom du représentant des associations d'environnement des Hautes-Pyrénées sera bien Rodolphe Gaudin, ainsi que nous l'avions décidé en commun, il figurera sur le prochain Arrêté ministériel.

Devant la menace de développement du contentieux pour "erreur d'appréciation", la Préfecture a choisi de nous entendre. Nous avons précisé que nous maintenons le recours contre l'Arrêté en vigueur, tant que le nouvel Arrêté ne sera pas publié.

En revanche, nous maintenons notre recours contre l'Arrêté préfectoral d'agrément de l'ASPP-65, au titre du Code de l'Environnement.

Nous avons remporté cette "passe d'armes", mais nous devons rester très vigilants face à ce type de manipulation des instances locales, capable, on l'a vu, de mettre brusquement en scène une association comme l'ASPP-65 pour faire obstacle au plan de restauration de l'ours.

Pour l'heure, félicitons-nous du résultat de notre démarche, en espérant que la Préfecture des Hautes-Pyrénées respectera ses engagements.

Amicalement,

Michel Geoffre

Source : <http://lourdes-actu.fr/parc%20national%202.html>